

solidar

VOIES DE MIGRATION LÉGALES :

**définir les bonnes priorités
pour un partenariat
EU-Afrique durable**



ORGANISATIONS PARTICIPANTES

FMS
Foundation Max van der Stoep

NEXUS

EMILIA ROMAGNA


**REDE SEM
FRONTEIRAS**


FOS

CGIL

FILCAMS

PLAN

1. Introduction	4
2. Causes profondes de la migration et voies légales vers l'Europe : un aperçu de l'approche européenne actuelle de la migration en provenance d'Afrique	6
2.1 ÉTUDE DE CAS - Externalisation des frontières, rapatriements et réinstallations (manquantes) : aperçu du Niger	9
3. Vulnérabilité des migrants africains et nécessité d'une migration assortie de droits	13
3.1 ÉTUDE DE CAS – Couloirs humanitaires : une voie légale possible – un exemple de bonne pratique d'Italie	15
4. Rendre les femmes visibles : le genre au cœur des voies de migration légales	17
5. Conclusion et recommandations	20



1. INTRODUCTION

Dans l'agenda de politique étrangère de l'Union européenne (UE), 2020 devrait marquer le début d'une décennie de renforcement et d'amélioration des relations entre l'Afrique et l'UE, au cours de laquelle une « amitié mature »¹ représenterait la base pour la recherche de solutions mutuellement convenables qui fonctionnent aussi bien pour l'Afrique que pour l'Europe.

Le sommet UE-UA initialement prévu pour la fin novembre 2020 à Bruxelles et reporté à 2021 en raison de la crise du COVID-19 devrait se conclure par une nouvelle stratégie pour les deux continents. En préparation à ce sommet, la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure, dans la communication conjointe *'Towards a Comprehensive Strategy with Africa'*,² ont jeté les bases de la discussion. La communication propose cinq partenariats, dont un sur la migration et la mobilité.

Six mois plus tard, le 29 septembre 2020, la proposition tant attendue d'un nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile a été révélée. Ce document définit l'approche européenne en matière de migration et d'asile : une politique stricte contre la migration irrégulière, comprenant le renforcement des contrôles aux frontières, la rationalisation de la politique de retour et

l'établissement d'un nouveau « mécanisme de solidarité » entre les États membres, ce dernier étant basé non pas sur des quotas, mais plutôt sur le « parrainage du retour ». Parallèlement à ce document, la Commission a présenté aux États membres une proposition visant à offrir des voies de migration légales vers l'UE, par le biais de mécanismes de réinstallation, d'admission humanitaire et d'autres voies complémentaires.³ Cette proposition formalise les programmes de réinstallation ad hoc existants et aborde les voies complémentaires permettant d'obtenir une protection au sein de l'UE.

Les décisions relatives au volume des admissions de personnes en provenance de pays tiers à la recherche d'un emploi relèvent de la compétence exclusive de chaque État membre. Cependant, la Commission peut promouvoir, faciliter et soutenir la création de nouvelles voies de migration légales en Europe.

Dans ce document, SOLIDAR et ses organisations membres proposent quelques recommandations concrètes sur la manière de garantir des voies de migration légales et sûres vers l'UE en s'appuyant sur les lacunes des mécanismes existants et sur les bonnes pratiques en vigueur.

¹ U. Von der Leyen and M. Faki Mahamat, *A pivotal year for relations between Europe and Africa, 2020*, https://eeas.europa.eu/delegations/south-sudan_en/75487/2020,%20a%20pivotal%20year%20for%20relations%20between%20Europe%20and%20Africa.

² European Commission, *Towards a comprehensive Strategy with Africa, 2020*, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020JC0004&from=EN>.

³ European Commission, *Recommendation on legal pathways to protection in the EU: promoting resettlement, humanitarian admission and other complementary pathways, 2020*, https://ec.europa.eu/info/files/commission-recommendation-legal-pathways-protection-eu-promoting-resettlement-humanitarian-admission-and-other-complementary-pathways_en.

Aperçu du document

Le chapitre introductif, rédigé par la Fondation Max van der Stoep (FMS), vise à donner un aperçu de l'état actuel de la politique migratoire de l'UE et des causes profondes de la migration Afrique-UE. Il souligne que, malgré la reconnaissance croissante de l'importance des voies légales, tant à l'ordre du jour de l'UE que de l'ONU, les voies légales d'entrée en Europe pour les Africains sont très limitées, et les accords régionaux et les plans d'action concernant la migration et la mobilité entre l'UE et l'Afrique ainsi que le Pacte mondial de l'ONU sur les migrations n'ont pas montré de résultats positifs concrets pour offrir des voies de migration plus régulières et légales.

Dans le deuxième chapitre, NEXUS Emilia Romagna souligne tout particulièrement que l'approche européenne en matière de migration s'est jusqu'à présent concentrée sur la sécurisation, l'externalisation des frontières et le retour des migrants irréguliers, une série de politiques qui ont eu de profonds effets négatifs sur les migrants et leurs droits, ainsi que sur la circulation au sein de la CEDEAO et sur les pays de transit comme le Niger. Ce dernier est en fait utilisé comme étude de cas dans ce chapitre pour analyser plus en détail l'impact des politiques européennes actuelles en matière de migration, le Niger étant devenu l'un des principaux territoires d'expérimentation de l'Agenda européen en matière de migration de 2015 en raison de sa position stratégique dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Dans le troisième chapitre, l'organisation Red Sem Fronteras attire l'attention sur le manque de solidarité européenne dans le contexte des migrations, même face aux crises actuelles comme l'urgence sanitaire due à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné la fermeture des

ports européens pour le sauvetage des navires en Méditerranée, et le récent incendie du camp de réfugiés de Moria, qui a révélé les situations inhumaines dans lesquelles vivaient plus de 13 000 personnes. Son analyse se termine par un appel à une réponse européenne qui assure la protection des plus vulnérables et des personnes dans le besoin, dans le respect des droits de l'homme.

À cet égard, l'initiative de la Communauté de Sant'Egidio lancée en 2015 et reproduite également dans d'autres pays européens en raison de son succès – c'est-à-dire la création de couloirs humanitaires pour les migrants africains – est présentée dans le chapitre suivant comme un exemple de bonne pratique qui pourrait être recommandée par l'UE comme une solution pour les États membres afin d'établir des voies de migration légales, sûres et humaines, qui seraient en mesure de garantir à la fois la protection des migrants et la sécurité des pays d'accueil.

Dans l'avant-dernier chapitre, l'ONG FOS souligne le fait que la migration a une nature interdisciplinaire, et que cela devrait être pris en compte lors de la formulation des politiques migratoires. Le chapitre se concentre sur l'intersection entre la migration et le genre, en faisant valoir que si la migration peut contribuer aux capacités et aux libertés des femmes, y compris la liberté économique, elle peut également les exposer à des risques plus importants que les hommes avant, pendant et après la migration. En examinant les politiques migratoires sud-africaines et en s'appuyant sur les témoignages de femmes migrantes nord-africaines à Malte, FOS souligne ainsi l'importance d'appliquer la perspective de genre lors de la formulation des politiques de migration et de retour, ce qui a jusqu'à présent été largement absent des cadres juridiques africains et européens en matière de migration, ainsi que la nécessité de mener davantage de recherches et de recueillir davantage de données pour comprendre et relever les défis croisés des femmes et des autres migrants vulnérables.

Enfin, le document se termine par une série de recommandations émanant de l'ensemble du réseau SOLIDAR, visant à informer et à contribuer au débat sur la politique migratoire Afrique-UE, et à encourager les deux continents à voir qu'un autre type de migration est possible, et que les voies légales sont une condition préalable essentielle pour lutter contre les migrations irrégulières et dangereuses tout en garantissant la protection des migrants et le respect de leurs droits humains.



L'auteur: MPD.



L'auteur : MPDL

2. CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION ET VOIES LÉGALES VERS L'EUROPE : un aperçu de l'approche européenne actuelle de la migration en provenance d'Afrique

Anne van der Meer & Meriem Hammami, *Foundation Max van der Stoel (FMS)*

Les politiques migratoires actuelles de l'UE visent à prévenir la migration irrégulière, en particulier en provenance des pays africains, en s'attaquant aux causes profondes de la migration dans les pays d'origine. En général, on suppose qu'en créant de meilleures perspectives d'avenir pour les migrants potentiels dans leur pays d'origine, ils se sentiront moins obligés de partir. Depuis 2015, avec le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (FFA), l'UE a dépensé des milliards d'euros, provenant principalement du budget du développement, pour s'attaquer à ces causes profondes de la migration. Toutefois, les recherches remettent en question l'hypothèse sous-jacente selon laquelle le développement dans les pays d'origine contribuerait à réduire le nombre de migrants.⁴

En outre, l'UE n'a pas toujours été précise quant à la définition des causes profondes de la migration. Le FFA mentionne qu'il « a été créé pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, des déplacements forcés et de la migration irrégulière, et pour contribuer à une meilleure gestion de la migration. »⁵ En 2017, Federica Mogherini, alors haute représentante de l'UE, ajoute que « nous devons agir sur ce que nous définissons habituellement comme causes profondes : la pauvreté, le changement climatique, le manque d'espaces démocratiques, les violations des droits de l'homme, les opportunités de vie ». ⁶

4 Pour en savoir plus : H. de Haas, *Migration theory: Quo Vadis?*, DEMIG Working Paper 2, International Migration Institute, University of Oxford, 2011; et, <https://english.iob-evaluatie.nl/publications/publications/2018/10/01/427-%E2%80%93iob-%E2%80%93-development-and-migration-%E2%80%93-literature-study>.

5 Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en.

6 Speech by HR/VP Federica Mogherini at the European Parliament plenary session on the recent developments in migration, 2020.

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/32002/speech-hrvp-federica-mogherini-european-parliament-plenary-session-recent-developments_en.

En 2018-2019, la Fondation Max van der Stoel a effectué des recherches sur les facteurs de la migration au Ghana et en Tunisie⁷. Le manque de perspectives d'avenir a en effet été identifié comme une des principales raisons qui poussent les migrants potentiels à émigrer : dans ces deux pays, il est très difficile pour les jeunes, y compris ceux qui ont fait des études supérieures, de trouver un emploi. En outre, de nombreuses personnes ne font pas confiance à leur gouvernement pour prendre des mesures décisives afin d'améliorer les conditions de vie dans leur pays.

La recherche s'est également penchée sur les facteurs de la migration irrégulière de l'Afrique vers l'UE. Les politiques restrictives en matière de visas, et donc l'absence de voies légales, sont un grand facteur⁸. Ces dernières rendent non seulement la migration régulière plus difficile, mais elles donnent aussi l'image d'une Europe parfaite, car « sinon, pourquoi s'efforcer de la protéger ? »⁹ Par ailleurs, la restriction augmente la probabilité que les gens dépassent la durée de leur séjour. De nombreuses demandes de visa sont refusées, si bien que lorsqu'une personne reçoit finalement un visa, elle a parfois plus de mal à rentrer chez elle, car « vous savez l'effort qu'il faudra faire pour en obtenir un à nouveau ».¹⁰

Effectivement, il n'est pas facile pour les Africains de se rendre légalement dans l'UE. Pour l'instant, ils ne disposent que de quelques voies légales, notamment celles qui concernent les échanges d'étudiants et de personnel universitaire, les programmes de travail hautement qualifié et la réunification familiale. Par exemple, les étudiants africains peuvent postuler pour un des programmes de bourses Erasmus¹¹ ou s'inscrire directement à l'enseignement supérieur dans l'un des États membres. Cependant, la première option n'est possible que de manière limitée et la deuxième est financièrement impossible pour la grande majorité d'entre eux.



Les travailleurs hautement qualifiés peuvent travailler dans l'UE grâce à la carte bleue européenne. Pour être agréé, le migrant doit avoir un contrat ou une offre d'emploi fixe pendant au moins un an. En outre, il doit gagner un salaire d'une certaine hauteur. Ces seuils sont normalement plus élevés que la moyenne des États membres et ne sont donc pas réalisables pour de nombreux Africains. Dans certains cas, il existe des programmes de travail temporaire à l'initiative de l'employeur, mais ils ne sont pas efficaces en raison des coûts financiers élevés pour l'employeur ainsi que de la difficulté à trouver un bon candidat pour le poste.¹²

La réunification familiale est également une voie de migration légale. Les Africains qui résident déjà légalement dans l'UE sont autorisés à faire venir leur conjoint et leurs enfants. Chaque État membre a ses propres règles en matière de réunification, concernant l'âge des partenaires et des enfants, le seuil salarial du partenaire ou du parent d'accueil, et certaines conditions de vie et d'assurance.¹³

⁷ Foundation Max van der Stoel and Foundation for European Progressive Studies, *Migration: African Perspectives*, 2020, https://www.foundationmaxvanderstoel.nl/uploads/publicaties/feps_fms_migration_def_web.pdf.

⁸ D'autres facteurs clés comprennent le manque de perspectives d'avenir précité, mais également en général les grandes inégalités dans le monde.

⁹ Interview avec Mohamed Haruna, directeur exécutif de Returnees Diaspora Integrated Development Organisation (RIDEO), novembre 2018, Ghana.

¹⁰ Interview avec Emmanuel Ametepey, organisateur du Sommet de la Jeunesse africaine sur les ODD, novembre 2018, Ghana.

¹¹ Partenariat UE-Afrique, Erasmus+ : Erasmus+ : L'UE encourage la participation des étudiants et employés d'universités africains en 2019, 2019,

<https://africa-eu-partnership.org/fr/rester-informe/actualites/erasmus-lue-encourage-la-participation-des-etudiants-et-employes> ; et, Commission européenne, Erasmus Mundus Joint Master Degrees, https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/individuals/students/erasmus-mundus-joint-master-degrees_en.

¹² S. Bertozzi, *Opening Europe's doors to unskilled and low-skilled workers: A practical handbook*, Bureau of European Policy Advisers,

http://publications.europa.eu/resource/cellar/9f6bf74f-59ed-4c86-83c7-f876b1006d13.0001.03/DOC_2.

¹³ European Commission, *EMN Synthesis Report for the EMN Focussed Study 2016, Family Reunification of Third-Country Nationals in the EU plus Norway: National Practices*, 2017, https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/00_family_reunification_synthesis_report_final_en_print_ready_0.pdf; and, https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/legal-migration/family-reunification_en.

S'il est difficile de se rendre en Europe, immigrer légalement au sein même du continent africain est également de plus en plus difficile. Les régimes de déplacement sans visa sont encore très peu nombreux et on signale de plus en plus de cas de contrebande, de corruption et d'abus lorsque des personnes tentent de franchir les frontières, même si cela est théoriquement autorisé par les accords communautaires (par exemple la CEDEAO). Il est évident que les politiques européennes d'externalisation des frontières jouent un rôle très négatif à cet égard, car elles amènent les pays - sous la promesse d'une aide financière et de subventions - à durcir leurs conditions d'entrée et de séjour.

Somme toute, les Africains n'ont donc que des voies légales très limitées pour émigrer. Les programmes de mobilité qui existent entre l'Afrique et l'Europe ont souvent des seuils de salaire que les gens ne peuvent pas atteindre. En outre, les accords régionaux et les plans d'action concernant la migration et la mobilité entre l'UE et l'Afrique, ainsi que le Pacte mondial de l'ONU sur les migrations, n'ont pas permis d'obtenir des résultats positifs concrets pour offrir des voies de migration plus régulières. Sans offrir davantage de voies de migration légales, on ne peut pas s'attendre à ce que les Africains n'empruntent pas la voie irrégulière lorsqu'ils aspirent réellement à quitter leur pays. La coopération des pays africains en matière de régulation de la migration sera également entravée, car les envois de fonds représentent une grande partie de leur PIB. La conséquence en est que la migration irrégulière de l'Afrique vers l'UE continuera d'être un problème entraînant la perte de vies innocentes pendant le voyage, les abus des trafiquants et des passeurs et l'exploitation dans les pays de destination.

et à réduire le nombre de décès et les horribles luttes auxquelles sont confrontés de nombreux migrants en situation irrégulière, il est important que les politiques de l'UE soient conformes à ce qui est réellement nécessaire dans les pays africains d'origine. De cette manière, une solution à long terme peut être créée. Nous devons également nous pencher sur le rôle de l'Europe elle-même en termes d'inégalités majeures dans le monde. En rendant toutes les politiques cohérentes avec les objectifs de développement et en prévenant les effets négatifs sur les pays d'origine, nous contribuerons grandement à réduire les inégalités dans le monde.

Le renforcement de la démocratie et de l'État de droit, la défense des droits de l'homme, la construction de la paix, la prévention des et la réponse aux catastrophes naturelles et calamités liées aux effets de plus en plus négatifs du changement climatique - grâce à des partenariats et une coopération renforcés - sont essentiels pour faire face à la situation de plus en plus grave des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées. La question des réfugiés est une urgence humanitaire et un défi géopolitique que l'UE et les pays africains ne pourront relever avec succès que par une coopération bilatérale et multilatérale renforcée, en maintenant le respect des droits de l'homme au cœur de toutes leurs actions dans ce domaine. C'est pourquoi il est essentiel d'accroître et d'élargir les voies de migration légales.

L'UE devrait donc agir et développer un véritable partenariat à long terme avec le continent africain qui considère les deux continents comme des acteurs égaux. L'UE a promis à maintes reprises d'accroître les voies de migration légales. Il est temps d'agir concrètement.



2.1 ÉTUDE DE CAS - Externalisation des frontières, rapatriements et réinstallations (manquantes) : aperçu du Niger

Fabio De Blasis, Nexus Emilia-Romagna, Italie

Les conclusions ci-dessous sont principalement le résultat d'une coopération entre l'USTN (Union syndicale des travailleurs du Niger) et la CGIL (Confédération générale italienne du travail) et Nexus Emilia Romagna. Cette coopération a été établie dans le cadre plus large du RSMMS (Réseau syndical migrations méditerranéennes-subsahariennes) : un réseau de syndicats de trois régions fortement touchées par les conséquences de la migration. L'objectif de ce réseau est, entre autres, d'offrir une vision et un récit autour du débat trop souvent très politisé sur la migration, qui dépasse les préjugés et les intérêts purement nationaux/continentaux, en s'appuyant sur des valeurs fondamentales communes conduisant à une coopération renforcée dans le but d'améliorer les conditions de vie et de travail des migrants.

S'il est vrai que les politiques migratoires actuelles de l'UE se concentrent davantage sur la prévention de la migration irrégulière en provenance des pays africains que sur la promotion de voies légales vers l'Europe, alors le Niger est certainement un pays idéal à analyser pour pouvoir évaluer les effets que ces politiques ont produits sur les

migrants et les pays de transit. En effet, à la suite de la crise dite migratoire proclamée par l'UE, le Niger est devenu un territoire d'expérimentation de l'Agenda européen en matière de migration de 2015. Le pays est aussi actuellement l'un des principaux bénéficiaires du FFA avec 250 millions d'euros et 12 projets, dont beaucoup concernent la migration¹⁴ ; en outre, le programme indicatif national (PIN) du 11^e Fonds européen de développement (FED) a alloué au pays 686 millions d'euros pour la période de financement 2014-2020.

L'intérêt récent de l'UE pour le Niger découle de la reconfiguration du pays dans la dynamique plus large de la mobilité humaine dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Depuis le début des années 2000, le Niger a en effet assumé un rôle crucial en tant que pays de transit sur l'itinéraire transsaharien reliant l'Afrique occidentale et centrale à l'Afrique du Nord et (éventuellement) à l'Europe. Selon l'OIM, le pic a été atteint en 2016, lorsque 333 891 migrants ont transité par le nord du Niger vers la Libye (et dans une certaine mesure vers l'Algérie)¹⁵; environ trois quarts des migrants arrivés sur les côtes italiennes entre 2015 (154 000) et 2016 (181 000) ont traversé le Niger, selon Frontex.¹⁶ Dans le même temps, le Niger est devenu un pays de transit pour les rapatriés, pour la plupart expulsés ou contraints au retour, d'Algérie et de Libye : entre 2016 et 2020, plus de 40 000 migrants « irréguliers » ont été expulsés au Niger par les autorités algériennes, y compris des citoyens non nigériens.¹⁷ Enfin, le Niger a récemment commencé à accueillir un nombre croissant de personnes déplacées de force et de réfugiés du Mali, du Nigeria et du Burkina Faso en raison des conflits djihadistes : au 18 septembre 2020, on comptait plus de 220 000 réfugiés dans les régions de Maradi, Tillabéri, Diffa et Tahoua.¹⁸

De plus en plus d'études soulignent que ces processus ont conduit à l'externalisation de la frontière de l'UE vers le territoire nigérien et à une externalisation de la gestion de la migration au Niger par le biais des organisations internationales.¹⁹



14 Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, Niger, <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/niger>.

15 IOM, Statistical Report - Overview NIGER Flow Monitoring Points (FMP), https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/NIGER_IOM_FMP_December_2016_EN.pdf.

16 Frontex, Central Mediterranean Route, <https://frontex.europa.eu/along-eu-borders/migratory-routes/central-mediterranean-route/>.

17 Interview avec le responsable des programmes de l'OIM, 4/02/2020, Niamey.

18 UNHCR, Niger: Operational Update, September 2020, <https://reliefweb.int/report/niger/niger-operational-update-september-2020>.

19 Voir P. Tinti, and T. Westcott, The Niger-Libya Corridor: Smugglers' Perspectives, ISS Paper 299, Institute for Security Studies, International Initiative Against Transnational Organized Crime, 2016; J. Tubiana, C. Warin, and G.M. Saeneen, Multilateral Damage, The impact of EU migration policies on central Saharan routes, CRU Report, Netherlands Institute of International Relations 'Clingendael', 2018; F. Molenaar, and N. Ezzedine, Southbound Mixed Movement to Niger: An Analysis of Changing Dynamics and Policy Responses, CRU Report, Den Hague: Clingendael et Mixed Migration Centre, 2019, <http://www.mixedmigration.org/resource/southbound-mixed-movement-to-niger/>; et, L. Jegen, The Political Economy of Migration Governance in Niger, Freiburg: Arnold-Bergstraesser Institute (ABI), 2020.

La pression exercée par l'UE sur le gouvernement nigérien pour qu'il sévise contre la migration irrégulière et le trafic d'êtres humains a entraîné une coopération accrue pour améliorer le contrôle de la migration irrégulière et la gestion des frontières, et a abouti à l'adoption de la loi 36/2015. Cette dernière criminalise les passeurs, augmente les peines de prison et les amendes pour les transporteurs (y compris la saisie de leurs véhicules et de leurs biens) et permet la détention des migrants soumis à un trafic illicite, sans préciser les motifs de cette détention.

De nombreuses inquiétudes ont été soulevées quant aux effets de cette politique, notamment sur les droits à la mobilité, la cohésion régionale et la sécurité humaine sur les voies de migration. Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants, l'application de la loi a entraîné « une interdiction de facto de tout voyage au nord d'Agadez, par exemple en violation à la liberté de circulation des ressortissants de la CEDEAO » et la criminalisation « de toute migration vers le haut, les poussant à se cacher, ce qui les rend plus vulnérables aux abus et aux violations des droits de l'homme »²⁰. Même si les itinéraires « traditionnels » vers la Libye et l'Algérie ont enregistré une baisse impressionnante (de 333 891 migrants enregistrés en 2016 à 43 380 en 2018, selon les données de l'OIM basées sur les tendances de suivi à Arlit et Seguedine), des études récentes montrent que le trafic d'êtres humains continue à faire « partie d'un racket de protection parrainé par l'État, qui s'est avéré extrêmement résistant »²¹, et de nouveaux itinéraires alternatifs ont été développés, beaucoup plus chers, plus longs et plus risqués, où moins de passeurs « professionnalisés » opèrent sous la pression croissante de se faire arrêter.²²

Les résultats de nos recherches suggèrent que les organisations de la société civile (OSC) sont également de plus en plus préoccupées par le rôle de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

dans la politique de l'UE en matière d'externalisation des frontières et de gestion de la migration irrégulière.²³ Afin de fournir une assistance aux migrants en transit qui ont été soit expulsés d'Algérie, soit bloqués à la suite de la mise en œuvre de la loi de 2015, des centres de transit gérés par l'OIM ont été mis en place avec le soutien de l'UE. **Selon certains militants²⁴, par le biais de mécanismes « humanitaires » tels que le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR), cofinancé par le Fonds européen de développement dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, l'OIM encourage le retour dans les pays d'origine afin d'entraver le flux de migrants vers l'Europe. Selon l'OIM, l'AVRR est « un élément indispensable d'une approche globale de la gestion des migrations visant à assurer un retour et une réintégration ordonnés et humains des migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans les pays d'accueil ou de transit et qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine ».**²⁵ Le programme AVRR au Niger a été lancé en 2014 et s'adresse aux migrants qui « ont besoin de rentrer chez eux mais n'en ont pas les moyens ». Il finance leur voyage de retour et un (petit) projet de



²⁰ Voir *End of mission statement of the UN Special Rapporteur on the human rights of migrants, Felipe González Morales, on his visit to Niger (1-8 October 2018)*, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23698&LangID=E>.

²¹ L. Raineri, *Human Smuggling across Niger: State-Sponsored Protection Rackets and Contradictory Security Imperatives*, *The Journal of Modern African Studies* 56 (1), 2018: 63–86.

²² J. Tubiana, C. Warin, and G.M. Saeneen, *Multilateral Damage, The impact of EU migration policies on central Saharan routes*, CRU Report, Netherlands Institute of International Relations 'Clingendael', 2018; E.M. Stambol, 'The EU's Fight Against Transnational Crime in the Sahel', Policy Brief 2019/04, Institute for European Studies, VUB, 2019, <https://www.ies.be/policybrief/eu%E2%80%99s-fight-against-transnational-crime-sahel>; and, L. Jegen, *The Political Economy of Migration Governance in Niger*, Freiburg: Arnold-Bergstraesser Institute (ABI), 2020.

²³ F. Amato, F. De Blasis, and S. Pitzalis, *Il Niger e la sfida delle migrazioni internazionali: una ricerca sul campo su mobilità umana, sindacato e società civile*, Editrice Socialmente, Bologna, 2020.

²⁴ Interview avec des membres de Alarm Phone Sahara, *Alternative Espaces Citoyens e Observatoire Migrants en Détresse*, 7/02/2020, 10/02/2020, 19/02/2020, Niamey.

²⁵ IOM, *Assisted Voluntary Return and Reintegration*, <https://www.iom.int/assisted-voluntary-return-and-reintegration>.

réintégration avec une contribution en nature de (seulement) 300 dollars.²⁶ Au cours des cinq dernières années, le nombre de retours assistés en provenance du Niger a augmenté de façon spectaculaire : en 2015, il était de 1322, passant à 6467 en 2017 et atteignant 16 319 en 2019. Entre 2015 et 2019, plus de 43 000 retours ont eu lieu depuis le Niger²⁷ et en 2019, le pays est devenu le premier au monde en termes de retours volontaires assistés.

Les organisations de la société civile émettent des doutes sur l'objectif de l'AVRR et sur la manière dont le programme est géré : des questions se posent quant au caractère véritablement volontaire de ces retours. Les déportés d'Algérie, par exemple, sont laissés par les autorités algériennes au milieu du désert et sont contraints de marcher 20 km de nuit jusqu'à la frontière nigérienne : après avoir été secourus par l'OIM, ils n'ont « pas d'autre choix que d'accepter le programme de l'AVRR, car c'est la seule façon d'accéder à l'assistance [nourriture, abri, aide médicale] fournie par l'Agence dans ses centres de transit ». ²⁸ Comme l'a également signalé le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants, l'assistance dans les centres est conditionnée par l'inscription à l'AVRR, et « aucune autre alternative réelle n'est prévue pour ceux qui ne veulent pas y adhérer, y compris ceux qui sont en situation de vulnérabilité et qui ont été victimes de multiples violations des droits de l'homme »²⁹.

Des inquiétudes se font jour quant à l'absence d'évaluations individuelles basées sur les droits de l'homme, car très peu font l'objet d'une procédure de détermination du statut de réfugié ou de demandeur d'asile, malgré le protocole d'accord signé entre l'OIM et le HCR pour la gestion de ces cas. Au cours de notre travail sur le terrain, nous avons également trouvé dans le centre de transit de l'OIM à Niamey plusieurs migrants « irréguliers » interceptés par les forces de police alors qu'ils transitaient au Niger et adressés à l'Agence des Nations unies pour le retour (in) volontaire : beaucoup ont clairement déclaré « nous ne voulons pas rentrer chez nous... nous avons été forcés parce que la police nous a dit que nous n'avions pas d'autre choix que l'OIM ». ³⁰ Certains de ces migrants étaient des citoyens centrafricains et étaient sur le point d'être rapatriés par l'OIM malgré les conflits de longue date qui perdurent dans le pays.³¹ Sans surprise, alors que le partenariat UE-OIM est emblématique du lien entre le discours humanitaire et un programme de contrôle des migrations³², l'objectif « officiel » global de l'AVRR (la réintégration dans le pays d'origine) ne se concrétise pas, car la plupart des rapatriés du Niger semblent quitter à nouveau leur pays après avoir essuyé des tirs.³³

Tous les grands efforts entrepris au Niger pour freiner la migration irrégulière et encourager le retour des migrants dans leur pays d'origine ne se retrouvent pas lorsqu'il s'agit d'assurer des voies légales vers l'Europe. Malgré le nombre impressionnant de déportés, de retours forcés, de réfugiés et de personnes déplacées en provenance d'Algérie, de Libye, du Nigeria, du Mali et du Burkina Faso, l'engagement politique des États membres de l'UE à garantir des mécanismes légaux, sûrs et rapides de relocation et de réinstallation à partir du Niger semble très faible. Les couloirs humanitaires et les programmes de réinstallation sont réservés « aux plus vulnérables parmi les vulnérables car les pays qui ont accepté les programmes de réinstallation sont très peu nombreux et ils n'acceptent qu'un nombre très limité de personnes »³⁴ Du 1^{er} septembre 2017 au 11 novembre 2019, moins de 2700 réfugiés sont partis se réinstaller, dont la plupart (plus de 2000)



26 Interview avec le responsable des programmes de l'OIM, 4/02/2020, Niamey.

27 Elaboration des auteurs basée sur des rapports annuels de l'OIM. Les rapports sont disponibles sur <https://www.iom.int/assisted-voluntary-return-and-reintegration>.

28 Interview avec un membre de Alternative Espaces Citoyens, 10/02/2020, Niamey.

29 Voir : End of mission statement of the UN Special Rapporteur on the human rights of migrants, Felipe González Morales, on his visit to Niger (1-8 October 2018), <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23698&LangID=E>.

30 Migrant centrafricain qui attend le rapatriement de l'OIM, discussion de groupe, 22/02/2020, Niamey.

31 European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations, Central African Republic, 2020, https://ec.europa.eu/echo/where/africa/central-african-republic_en.

32 J. Brachet, Manufacturing Smugglers: From Irregular to Clandestine Mobility in the Sahara, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 676 (1), 2018: 16–35.

33 F. Amato, F. De Blasis, and S. Pitzalis, *Il Niger e la sfida delle migrazioni internazionali: una ricerca sul campo su mobilità umana, sindacato e società civile*, Editrice Socialmente, Bologna, 2020.

34 Interview avec le représentant du HCR au Niger, 05/02/2020, Niamey.

dans le cadre du mécanisme de transit d'urgence (ETM) financé par l'UE, en Belgique, au Canada, en Finlande, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Norvège, en Suède, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis.³⁵ Grâce à ce programme, le HCR évacue depuis novembre 2017 les réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables pris au piège en détention en Libye, afin qu'ils puissent accéder à la protection et à la réinstallation du Niger vers des pays tiers.

Cependant, selon le protocole d'entente (PE) signé entre le HCR et le gouvernement nigérien, un maximum de 600 évacués sont autorisés à résider en même temps sur le territoire nigérien. Ainsi, plus vite les personnes évacuées sont transférées du Niger vers des pays tiers, plus vite les autres peuvent être libérées des centres de détention en Libye. À cause de l'hésitation des pays d'accueil dans les processus de relocalisation, tout au long de la mise en œuvre de l'ETM, les évacuations semblent s'être déroulées à un rythme plus rapide que la réinstallation : début de 2018, il y avait environ 1400 évacués à Niamey, bien au-dessus du seuil fixé par le PE³⁶. À cause de la lenteur du rythme de réinstallation qui n'a pas suivi le nombre d'arrivées, l'ETM a été suspendu de mars à mai 2018 et le gouvernement du Niger a même menacé de mettre fin à l'ensemble du programme.³⁷ À cause de la lenteur du rythme de réinstallation, il y a également eu des protestations de réfugiés devant le siège du HCR à Niamey. **La Commission européenne n'a cessé d'appeler les États membres de l'UE à accélérer les procédures et à augmenter le nombre de places de réinstallation au départ du Niger.**³⁸ Cependant, au 18 septembre 2020, un total de (seulement) 3208 personnes ont été évacuées vers le Niger par le biais de l'ETM, dont 776 sont toujours à Niamey et 2491 ont été réinstallées dans des pays tiers³⁹.

Récemment, à travers le Pacte sur la migration et l'asile, **la Commission a adopté de nouvelles recommandations visant non seulement à accélérer le processus de réinstallation et à augmenter le nombre de places disponibles, mais aussi à permettre davantage de voies légales, comme la possibilité pour les réfugiés d'étudier au sein de l'UE**⁴⁰. Même s'il serait bon que ces changements soient mis en œuvre, **il existe encore un grand nombre de non-réfuégiés qui ne s'inscriront pas dans ce cadre.** Et comme ces personnes n'ont normalement pas la possibilité d'utiliser les filières déjà existantes pour résider régulièrement dans l'UE, **les États membres devraient également leur offrir davantage de possibilités.**

35 UNHCR - Libya - Niger Situation / Resettlement Update #86, 2019, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/72298>.

36 Interview avec le représentant du HCR au Niger, 05/02/2020, Niamey.

37 L. Jegen, *The Political Economy of Migration Governance in Niger*, Freiburg: Arnold-Bergstraesser Institute (ABI), 2020.

38 Voir European Commission, *Progress Report on the Implementation of the European Agenda on Migration*, May 2018, https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20180516_progress-report-european-agenda-migration_en.pdf

39 UNHCR, *Niger: Operational Update, September 2020*, <https://reliefweb.int/report/niger/niger-operational-update-september-2020>.

40 European Commission, *Recommendation on legal pathways to protection in the EU: promoting resettlement, humanitarian admission and other complementary pathways*, September 2020, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/commission_recommendation_on_legal_pathways_to_protection_in_the_eu_promoting_resettlement_humanitarian_admission_and_other_complementary_pathways.pdf.



3. VULNÉRABILITÉ DES MIGRANTS AFRICAINS ET NÉCESSITÉ D'UNE MIGRATION ASSORTIE DE DROITS

Rede Sem Fronteiras (RSF)

Même si le sommet UE-Afrique a été reporté à 2021, la migration reste la priorité absolue de l'agenda politique des deux continents. Cela est particulièrement vrai en raison, entre autres, des conséquences que l'actuelle pandémie de COVID-19 devrait avoir sur les économies africaines et du phénomène migratoire.

En juin 2020, le Fonds monétaire international (FMI) a prédit une chute du PIB mondial d'environ 4,9 % qui touchera surtout les pays africains, qui souffrent déjà d'une crise de la dette⁴¹. Le FMI s'attend également à ce que leur reprise soit plus lente que celle du reste du monde en 2021.⁴² Les répercussions sur la vie des gens seront désastreuses, car la situation économique entraînera un risque grave d'insécurité alimentaire sur le continent africain. Comme de nombreux pays africains importent la plupart des produits de base - environ 85 % selon les données de l'ONU⁴³ - la diminution de leurs économies entraînera probablement une famine massive.

De plus, le FMI est alerté de l'impact d'autres épidémies sur les économies de ces pays, comme ce fut le cas en Sierra Leone, qui ne s'est jamais remise de l'épidémie d'Ebola.⁴⁴ Cette situation grave étouffera les pays africains, condamnant les jeunes au manque d'opportunités et les forçant à rechercher de meilleures conditions de vie à l'étranger. **La pandémie de COVID-19 pourrait donc accroître les migrations vers l'Europe. C'est pourquoi il est important que les dirigeants européens répondent de manière adéquate aux besoins de ceux qui cherchent à rejoindre le continent.**

De plus, le continent africain était et est toujours en proie à des catastrophes naturelles. Les récentes inondations du Nil à Khartoum (Soudan) en septembre 2020 ont tué 99 personnes et en ont blessé des dizaines d'autres.⁴⁵ Cette catastrophe a laissé des milliers de personnes sans abri et sans protection. Le réchauffement climatique a également de graves répercussions sur le continent car il détruit l'agriculture, affectant

41 J. H. Murray, *Africa's debt burden and the COVID-19 economic crisis*, Accord, June 2020, <https://www.accord.org.za/analysis/africas-debt-burden-and-the-covid-19-economic-crisis/>.

42 World Economic Outlook, *A Crisis Like No Other, An Uncertain Recovery*, June 2020, <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2020/06/24/WEOUpdateJune2020>.

43 P. Akiwumi, *COVID-19: A threat to food security in Africa*, UNCTAD, August 2020, <https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=2450>.

44 D. Gurara, S. Fabrizio and J. Wiegand, *COVID-19: Without Help, Low-Income Developing Countries Risk a Lost Decade*, IMF Blog, August 2020, <https://blogs.imf.org/2020/08/27/covid-19-without-help-low-income-developing-countries-risk-a-lost-decade/>.

45 Al Jazeera, *Sudan declares 3-month state of emergency over deadly floods*, 7 September 2020, <https://www.aljazeera.com/news/2020/09/sudan-declares-3-month-state-emergency-deadly-floods-200905093808859.html>.

la vie de millions de personnes. En outre, les groupes extrémistes dans plusieurs régions d'Afrique, par exemple au Nigeria, en Somalie, au Sahel et plus récemment au Mozambique, forcent également les habitants à fuir pour sauver leur vie, les ONG de défense des droits de l'homme dénonçant souvent les abus des forces gouvernementales qui combattent les rebelles.⁴⁶

La Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 souligne la nécessité de protéger ceux qui sont contraints de quitter leur foyer en raison de persécutions ou de conflits armés. L'Union africaine (UA), dès ses premières années, a eu une perception claire de la nécessité de la migration dans la vie des gens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. Le droit à la circulation et le droit de demander l'asile sont reconnus par l'article 12 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. L'UA a adopté et mis en œuvre plusieurs politiques concernant les migrations. Le Cadre de politique de migration pour l'Afrique, adopté en 2006, constitue une réponse institutionnelle à ces défis.⁴⁷ Le rôle vital du droit à la circulation a également été consacré dans la politique la plus importante pour le développement du continent, à savoir l'« Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons » (2015).⁴⁸

Selon les données publiées par le HCR en 2019, 79,5 millions de personnes ont été forcées de quitter leur foyer.⁴⁹ La grande majorité d'entre elles sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ce qui signifie qu'elles n'ont pas traversé la frontière de leur pays d'origine. Pour ceux qui demandent l'asile dans d'autres pays du continent africain, le Soudan (1,2 million), la Libye (818 000) et l'Égypte (504 000) ont été les trois principaux pays d'accueil.⁵⁰ Toujours en 2019, la Commission européenne a recensé 676 250 demandeurs d'asile.⁵¹ Les données récentes, mises à jour le 14 septembre 2020, font état de 52 337 arrivées en Europe, dont 47 500 par voie maritime.⁵² La majorité de ces personnes entrent sur le continent par la mer Méditerranée, après la déclaration UE-Turquie de 2016 qui a fermé les frontières terrestres.

La crise sanitaire liée au COVID-19 est maintenant utilisée comme un outil divergent par les États pour fermer les ports afin de sauver les navires en mer Méditerranée. La publication dans les médias de la pratique italienne d'embarquement des migrants dans des bateaux de quarantaine soulève plusieurs questions concernant la crise sanitaire, qui serait exploitée comme une excuse pour violer les droits fondamentaux et la dignité des migrants.⁵³ La Grèce est également sous pression, après que le New York Times a révélé que le pays a expulsé et abandonné environ 1000 demandeurs d'asile en mer Égée.⁵⁴ Ce traitement dégradant et inhumain constitue une violation du droit international. L'incendie du camp de réfugiés de Moria est une autre preuve de la situation de danger de mort dans laquelle vivent les migrants et les demandeurs d'asile lorsqu'ils arrivent sur les côtes européennes. Les femmes et les enfants, en particulier les enfants non accompagnés, sont vulnérables à la violence, au trafic d'êtres humains et à d'autres violations des droits de l'homme. Il n'y a pas de refuge pour les migrants dans ces camps de réfugiés.

Dans ce contexte, l'organisation Rede Sem Fronteiras (RSF), en tant que membre des groupes de la société civile travaillant à la promotion des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, exhorte l'Union européenne à répondre de manière adéquate aux migrations, en agissant en conséquence avec des principes humains et dans le respect des droits de l'homme. En particulier, l'UE doit veiller à ce que les femmes et les enfants soient protégés contre la violence et les abus. Pour les enfants de migrants, les États membres de l'UE doivent s'assurer qu'ils aient droit à un abri approprié et accès à l'éducation. La RSF appelle également tous les États membres de l'UE à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) visant à améliorer la protection de tous les migrants.

46 Al Jazeera, *Mozambique committing abuses in fight against rebels*: Amnesty, 9 September 2020, <https://www.aljazeera.com/news/2020/09/mozambique-committing-abuses-fight-rebels-amnesty-200909175711120.html>.

47 African Union Commission, *Migration Policy Framework for Africa and Plan of Action (2018 – 2030)*, 2018, https://au.int/sites/default/files/documents/35956-doc-2018_mpha_english_version.pdf.

48 African Union Commission, *Agenda 2063: The Africa we want*, 2013, https://au.int/en/Agenda2063/popular_version.

49 Données du UNHCR, <https://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>.

50 Données sur la migration en Afrique du nord, <https://migrationdataportal.org/regional-data-overview/northern-africa>.

51 Statistiques d'Eurostat sur l'asile, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum_statistics#Number_of_asylum_applicants:_increase_in_2019.

52 Voir données sur la situation en Méditerranée, <https://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean>.

53 E. Wallis, *Hundreds of migrants board new quarantine ship in Lampedusa*, *Info Migrants*, 5 August 2020, <https://www.infomigrants.net/en/post/26455/hundreds-of-migrants-board-new-quarantine-ship-in-lampedusa>.

54 P. Kingsley and K. Shoumali, *Taking Hard Line, Greece Turns Back Migrants by Abandoning Them at Sea*, *The New York Times*, 14 August 2020, <https://www.nytimes.com/2020/08/14/world/europe/greece-migrants-abandoning-sea.html>.



L'auteur: Rohan Reddy, Unsplash.com

3.1 ÉTUDE DE CAS – Couloirs humanitaires : une voie légale possible – un exemple de bonne pratique d'Italie

Basé sur le travail de la Communauté de Sant'Egidio, par SOLIDAR Secretariat

Garantir une migration assortie de droits peut prendre de nombreuses formes. Toutefois, l'idée fondamentale est que les migrants en danger devraient se voir accorder un passage sûr et légal vers l'Europe dans le plein respect de leurs droits humains. Pour ce faire, des voies de migration légales doivent être mises en place.

En 2015, après avoir été témoin des milliers de morts de migrants essayant de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Italie depuis 2013, et en l'absence de voies de migration légales existantes qui pourraient contribuer à éviter d'autres décès, la Communauté de Sant'Egidio a décidé de prendre des initiatives et de s'allier aux autorités italiennes locales et nationales pour établir une voie légale permettant aux migrants africains d'atteindre l'Europe en toute sécurité et dans le respect de la loi. En trouvant une opportunité légale dans l'article 25 du règlement (CE) 810/2009 du 13 juillet 2009, qui permet aux États membres de l'UE de délivrer des visas humanitaires à validité territoriale limitée – c'est-à-dire valables pour un seul pays - la communauté de Sant'Egidio a pu créer les premiers couloirs humanitaires⁵⁵ pour les demandeurs d'asile du continent africain. Cela a été possible grâce au soutien de la Fédération des églises protestantes italiennes et de la Conférence épiscopale italienne, ainsi qu'à un

accord conclu avec les ministères italiens des affaires étrangères et de l'intérieur.

Les couloirs, dont le premier a été ouvert en 2015, puis deux autres en 2017 et 2019, ont été autofinancés grâce aux fonds de l'Union des églises méthodistes et vaudoises ainsi que de l'Église catholique italienne et à la collecte de fonds propres de Sant'Egidio. Aucun financement de l'État n'a été impliqué.

Les couloirs humanitaires avaient plusieurs objectifs, notamment (i) éviter que les migrants traversent dangereusement la Méditerranée ; (ii) lutter contre les activités de trafic de migrants et de traite des êtres humains ; (iii) permettre aux personnes « vulnérables » (par exemple victimes de persécutions, de torture, de violence, familles avec enfants, femmes seules, personnes âgées et malades, personnes handicapées) d'entrer légalement sur le territoire italien avec un visa humanitaire, puis de déposer une demande d'asile ; et (iv) garantir l'entrée sûre des migrants en Italie pour tous, y compris pour les hôtes, car l'octroi d'un visa dépendait de la réussite par le bénéficiaire de tous les contrôles pertinents mis en place par les autorités italiennes.

Les organisations impliquées dans l'initiative des couloirs humanitaires ont été responsables de la majorité de sa mise en œuvre. Par exemple, elles étaient chargées d'identifier une liste de bénéficiaires potentiels de visas sur la base des informations fournies par leurs contacts directs sur le terrain dans les pays concernés, notamment les ONG, les organisations internationales et les églises. Chaque profil identifié a d'abord été vérifié par les associations basées en Italie, puis par les autorités

⁵⁵ St'Egidio, Couloirs humanitaires: <https://www.santegidio.org/pagelD/30112/langID/en/Humanitarian-Corridors.html>.

consulaires italiennes dans les pays concernés. Si toutes les vérifications étaient positives, les consulats italiens finissaient par délivrer aux migrants un visa humanitaire à validité territoriale limitée, conformément à la réglementation européenne. En outre, les organisations concernées ont également offert aux bénéficiaires de visas l'assistance juridique nécessaire pour demander une protection internationale, leur ont accordé le temps nécessaire l'hospitalité au sein de familles ou de structures spécialisées ainsi qu'une aide économique pour leur installation en Italie, et leur ont offert un soutien dans leur processus d'intégration, qui comprenait l'enseignement de la langue italienne, la scolarisation de leurs enfants et une aide pour trouver un emploi.

En 2019, les couloirs humanitaires italiens ont permis à 2239 migrants du Liban, d'Éthiopie, du Niger et de la Jordanie d'atteindre l'Italie en toute sécurité et en toute légalité. Parmi eux, 83 % des migrants adultes ont maintenant suivi au moins 6 mois de cours de culture et de langue italiennes. Sur les 1000 premiers réfugiés qui ont rejoint l'Italie (dont 40 % étaient des enfants), 104 travaillent, 24 ont suivi des cours professionnels, 36 sont des stagiaires dans différentes entreprises et 26 sont inscrits à l'université. Après deux ans d'assistance, 151 personnes ont atteint la pleine autonomie et 304 ont atteint la semi-autonomie – c'est-à-dire qu'elles ne reçoivent une aide que pour leur logement.

Vu le succès des couloirs humanitaires en Italie, cette initiative a été reproduite dans d'autres pays européens, à savoir en France, en Belgique, en Andorre et dans la Principauté de Monaco - cette dernière étant également assistée par la communauté de Sant'Egidio.

Les exemples de réussite des couloirs humanitaires dans différents pays d'Europe montrent que ces derniers ont le potentiel et la base juridique nécessaires pour être reproduits dans d'autres pays de l'espace Schengen, et qu'ils devraient donc être promus par l'UE comme un exemple de bonne pratique avec tous les États membres travaillant à établir des voies de migration légales de l'Afrique vers l'Europe.



L'auteur: Idilio Chirindja, Pixabay.com

4. RENDRE LES FEMMES VISIBLES : LE GENRE AU CŒUR DES VOIES DE MIGRATION LÉGALES

Dawu Sibanda, FOS

La migration⁵⁶ est par nature interdisciplinaire. Dans le contexte africain, et dans la tentative d'établir des politiques migratoires et des voies de migration légales qui protègent les droits et la sécurité des migrants, il est essentiel de considérer les intersections de l'expérience migratoire avec celle d'autres variables qui peuvent affecter le voyage des migrants ainsi que la décision de voyager, y compris des éléments tels que leur statut socio-économique et leur sexe.

En ce qui concerne le genre, il convient de noter que si la migration peut contribuer à améliorer les opportunités et les libertés des femmes - y compris les libertés économiques - il est également vrai qu'elle peut les exposer à des risques importants avant, pendant et après la migration. Des chercheurs soulignent en outre que « toutes les implications de la migration et de la mobilité pour les femmes » sont « difficiles à évaluer », principalement en raison du « manque de données sur les femmes et la migration ». En général, on peut toutefois affirmer que les cadres actuels de la politique migratoire, tant en Afrique qu'en Europe, ne parviennent pas à intégrer les processus générés qui sous-tendent l'expérience

de la migration, en traitant à tort les hommes et les femmes comme un groupe homogène.⁵⁷

Le cas de l'Afrique du Sud

À l'heure actuelle, dans la plupart des pays africains, les politiques migratoires sont largement aveugles ou neutres en ce qui concerne la question du genre. En Afrique du Sud, par exemple, la politique actuelle en matière de migration internationale est définie dans le Livre blanc sur les migrations internationales de 1999 et est mise en œuvre par la Loi sur l'immigration de 2002 (loi n°13 de 2002) et en partie par la Loi sur les réfugiés de 1998 (loi n°130 de 1998) et la Loi sur la gestion des frontières.⁵⁸ Cette politique donne la priorité aux mesures punitives qui n'empêchent pas la migration irrégulière, mais qui ont un impact disproportionné sur les migrants [et les enfants]. Le Livre blanc de 1999 ne fait référence qu'une seule fois au genre et aux femmes, ce qui montre bien qu'il n'a pas réussi à intégrer leurs positions vulnérables et à aligner les cadres politiques en conséquence. Cet échec persiste bien que l'Afrique du Sud soit

⁵⁶ Aux fins du présent chapitre, le terme « migration » désigne à la fois la migration irrégulière et circulaire et les migrants désignent les migrants réguliers et irréguliers.

⁵⁷ K. Lefko -Everett, 'Voices from the margins: Migrant Women's experiences in Southern Africa', in J. Crush (editor.) Migration Policy Series No. 46, Cape Town: Southern African Migration Project, 2007.

⁵⁸ <http://www.dha.gov.za/WhitePaperonInternationalMigration-20170602.pdf>.

signataire de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, de la Convention de l'ONU relative au statut des réfugiés de 1951 ainsi que du Programme de développement durable de 2030 (les ODD), ce dernier engageant les États membres à atteindre, entre autres, les objectifs 10.7 (« Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable »)⁵⁹ et 8.8 (« Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire »).⁶⁰

Il convient de noter que l'Afrique du Sud a mis en œuvre six programmes de régularisation des migrants qui ont permis de donner un statut légal à plus de 500 000 migrants depuis 1994⁶¹, les plus notables d'entre eux étant les projets au Lesotho (2009) et au Zimbabwe (2019). Si ces derniers étaient de bonnes initiatives, il reste cependant beaucoup de marge d'amélioration, car ces projets ne tenaient en fait pas compte des différences entre les sexes : par exemple, une exigence clé pour la demande d'obtention du permis de séjour temporaire de 5 ans accordé par ces programmes était la preuve d'un emploi, d'une activité commerciale et/ou d'études. Cela a effectivement disqualifié beaucoup de femmes migrantes, car la plupart d'entre elles sont engagées dans des secteurs précaires tels que le commerce informel, le travail du sexe et la coiffure, et ne peuvent donc pas fournir de preuve de la légitimité de leurs professions. La compréhension de ces réalités est essentielle pour saisir l'intersection entre la migration, les droits et le genre et les multiples défis auxquels les femmes migrantes sont confrontées dans le contexte des inégalités mondiales, car ils soulignent l'existence d'une discrimination et d'une oppression quotidiennes et structurelles des femmes en tant que migrantes.⁶²

Cette absence de perspective de genre dans la formulation des politiques migratoires met non seulement les femmes en danger, mais elle accroît aussi leur vulnérabilité et sape les

principes d'égalité des sexes. C'est pourquoi l'introduction de telles perspectives dans la planification et la mise en œuvre des politiques migratoires est essentielle.⁶³

L'expérience des femmes migrantes : aperçu de l'Afrique du Nord

Pour comprendre les conditions précaires des femmes migrantes, il est nécessaire d'analyser les conditions dans lesquelles elles travaillent et voyagent ainsi que leur situation socio-économique générale. Les femmes migrantes voyagent souvent dans des conditions difficiles et précaires. Contrairement à la croyance populaire, la majorité des demandeurs d'asile sont des femmes et des filles - une réalité cachée par le fait que la majorité de ceux qui arrivent à destination sont des hommes.⁶⁴ Le voyage de leur pays d'origine vers leur destination est souvent risqué pour les femmes en raison des menaces d'arrestation pour falsification de documents, des attaques de criminels et d'animaux sauvages. En outre, les menaces de vol de biens personnels, de versement de pots-de-vin, d'extorsion, de risques de vulnérabilité sanitaire, de violence sexuelle et de viol sont toujours présentes.⁶⁵ Il est donc essentiel que la politique migratoire prenne en compte la violence opportuniste et organisée dont les femmes sont victimes et qui est souvent perpétrée par un mélange d'agents étatiques et non étatiques.



⁵⁹ ODD 10.7, <https://open.unpd.org/sdg/targets/10/7>.

⁶⁰ ODD 8.8, <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/?Text=&Goal=8&Target=8.8>.

⁶¹ J. Crush and B. Dodson, *Harnessing migration for inclusive growth and development in Southern Africa*, Southern African Migration Programme, International Migration Research Centre, Balsillie School of International Affairs, 2017.

⁶² Voir E. Kofman, A. Phizacklea, P. Raghuram, and R. Sales, *Gender and International Migration in Europe: Employment, Welfare and politics*, New York: Routledge, 2000; J. Theron, 'Employment is not what it used to be: The Nature and Impact of Work Restructuring in South Africa', in K. von Holt and E. Webster (editors), *Beyond the Apartheid Workplace: Studies in Transition*, Pietermaritzburg: UKZN Press, 2005; M. Moussouris, 'Saftu: The Tragedy and Hopefully Not the Farce', *South African Labour Bulletin*, 2 (41), 2017: 25-29; et, M. Hlatshwayo, 'Responses of Precarious Workers to Their Conditions in South Africa's Public Sector', *South African Association of Public Administration and Management Journal of Public Administration*, 52 (4), 2017: 741-760.

⁶³ United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, *International migrant stock: 2017 revision*, 2017, www.un.org/development/desa/population/migration/data/index.shtml.

⁶⁴ Amnesty International, *Living in the Shadows - A primer on the human rights of migrants*, 2006, <https://www.amnesty.org/download/Documents/80000/pol330062006en.pdf>.

⁶⁵ V. Masenya, K. de Wet, and J.K. Coetzee, 'Narrating Everyday Precarity: Womens Voices from Resource Poor Areas.' *Qualitative Sociology Review*, 13(1), 2017: 192-209; and, M. Hlatshwayo, 'Responses of Precarious Workers to Their Conditions in South Africa's Public Sector', *South African Association of Public Administration and Management Journal of Public Administration*, (52) 4, 2017: 741-760.

Jusqu'à présent, la politique de l'UE est restée aveugle face aux réalités vécues par ceux qui cherchent refuge et protection au sein de l'UE, et elle doit donc s'attaquer d'urgence aux contradictions structurelles qui exacerbent la violence subie par les femmes réfugiées en transit. Les travaux de Gerard et Pickering, et de Nagai et al.⁶⁶ montrent les expériences des femmes migrantes. Il s'agit d'un exemple tiré du contexte nord-africain, en raison de la difficulté à trouver des expériences documentées de la migration irrégulière des femmes d'Afrique australe vers l'UE. Ce manque de littérature est en soi une indication de la manière dont les expériences de migration irrégulière des femmes se situent encore en dehors du champ de recherche conventionnel.

Les femmes interviewées par Gerard et Pickering ont parlé de leur voyage de la Somalie à Malte, et ont souligné deux aspects principaux de leur transit. Premièrement, elles ont parlé de la variabilité du transit, notamment l'exposition à la violence, les conditions d'hébergement, l'incarcération, la durée du voyage, l'accès aux ressources financières, ainsi que le rôle du genre. Ensuite, les femmes ont parlé du danger et de la violence auxquels elles ont dû faire face à des moments particuliers du voyage. Les trois moments spécifiquement mentionnés par les participantes - le transit dans le désert, en Libye et le voyage en mer jusqu'à Malte - donnent un aperçu de l'impact de la sécurisation sur les expériences de transit des femmes et de la manière dont celles-ci en gèrent les conséquences.

Blota, une femme de 22 ans qui était à Malte depuis 18 mois lorsqu'elle a été interviewée, a décrit le voyage comme très imprévisible. Lorsqu'on lui a demandé combien de temps il fallait pour atteindre Malte, elle a répondu :

« Ça dépend. Parfois cela prend deux semaines, parfois deux mois, parfois trois ans. Certains restent en prison. D'autres meurent dans le Sahara. Certains sont abattus. D'autres meurent en essayant de s'échapper. Parfois, à Malte, les gens sont détenus pendant deux ans, certains pendant un an et d'autres pendant un mois, ça dépend »⁶⁷

Nagai et al.⁶⁸ ont mené une enquête transversale sur les ménages, tant auprès d'hommes que de femmes. Leur étude, menée auprès de réfugiés soudanais et de ressortissants ougandais dans un district de l'Ouganda, et auprès de non-réfugiés soudanais au Soudan, a révélé que si les réfugiés des deux sexes subissaient un niveau de violence accru en transit, la violence sexuelle était plus fréquente lors des voyages de routine à travers la frontière que pendant les vols pour des raisons de sécurité personnelle. Les femmes sont plus exposées à la violence sexuelle que les hommes, et le mode de voyage influence l'exposition à la violence sexuelle, comme l'a expliqué Miriam :

« Sur le trajet pour arriver ici, beaucoup de gens souffrent et d'autres meurent. Les gens s'enfuient pour trouver de la sécurité. Mais le voyage est très dangereux. Vous avez un risque sur deux de perdre la vie. »⁶⁹

Les voyages en camion présentent un risque de violence sexuelle nettement moindre pour les femmes que la marche. Le vol de biens personnels, les menaces ou autres agressions physiques pendant la migration sont associés aux agressions sexuelles. Le risque était beaucoup plus élevé pour les femmes que pour les hommes. L'âge au moment de la migration, l'état civil, les jours de préparation du voyage (une mesure de la soudaineté du départ) et les jours de voyage n'étaient pas associés à aux agressions sexuelles et aux viols.⁷⁰

En conclusion, ces expériences reflètent la manière dont une politique migratoire genrée et intersectionnelle peut répondre à certains des défis auxquels les migrants en situation irrégulière sont confrontés, et elles soulignent le fait qu'il est impératif d'établir des voies légales pour garantir des voies de migration plus sûres ainsi qu'une meilleure intégration des migrants.

66 Provenant des travaux de Gerard and Pickering (2013) et Nagai et al. (2008) : A. Gerard and S. Pickering, 'Gender, Securitization and Transit: Refugee Women and the Journey to the EU', *Journal of Refugee Studies*, 27(3), 2013: 338-359; and, M. Nagai, U. Karunakara, E. Rowley, and G. Burnham, 'Violence against Refugees, Non-refugees and Host Populations in Southern Sudan and Northern Uganda', *Global Public Health* 3(3), 2008: 249-270.

67 Basé sur A. Gerard and S. Pickering, 'Gender, Securitization and Transit: Refugee Women and the Journey to the EU', *Journal of Refugee Studies*, 27(3), 2013: 338-359. 68 M. Nagai, U. Karunakara, E. Rowley, and G. Burnham, 'Violence against Refugees, Non-refugees and Host Populations in Southern Sudan and Northern Uganda', *Global Public Health* 3(3), 2008: 249-270.

69 Basé sur M. Nagai, U. Karunakara, E. Rowley, and G. Burnham, 'Violence against Refugees, Non-refugees and Host Populations in Southern Sudan and Northern Uganda', *Global Public Health* 3(3), 2008: 249-270.

70 M. Nagai, U. Karunakara, E. Rowley, and G. Burnham, 'Violence against Refugees, Non-refugees and Host Populations in Southern Sudan and Northern Uganda', *Global Public Health* 3(3), 2008: 260.



5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce document se concentre sur les voies de migration légales (ou non) des pays africains vers l'UE. Malgré la promesse de l'UE de s'efforcer de développer les voies de migration légales, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Comme le montre le document, l'absence de voies légales ne concerne pas seulement la situation des migrants en général, mais aussi celle des réfugiés.

Le document met en évidence différentes réalités qui ont un impact sur le phénomène migratoire de l'Afrique vers l'Europe. Cela inclut les politiques actuelles de l'UE, qui, en se concentrant sur la sécurisation et l'externalisation des frontières, ont produit des conséquences négatives sur la vie et les expériences des migrants africains et sur les pays de transit comme le Niger ; les antécédents et les caractéristiques des différents migrants, comme leur sexe, façonnent et déterminent également le niveau de menace et les risques auxquels les migrants sont contraints de faire face avant, pendant et après leur voyage. Enfin, les crises récentes et nouvelles telles que la pandémie de COVID-19 posent également de nouveaux défis aux migrants ainsi qu'aux pays d'accueil.

Dans ce contexte, et à la lumière du nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile, ainsi que du prochain sommet UE-Afrique, il est essentiel que l'UE et ses États membres

s'accordent sur une réponse commune et humaine aux migrations, qui garantisse le passage en toute sécurité et le respect des droits de l'homme des migrants par la mise en place de voies de migration légales. De telles voies pourraient être établies sur le modèle de l'initiative des couloirs humanitaires, un programme réussi mis en place en Italie et présenté dans ce document, qui a le potentiel et la base juridique nécessaires pour être reproduit dans d'autres pays européens.

En s'appuyant sur les réflexions et les études de cas analysées dans ce document, SOLIDAR et ses organisations membres ont élaboré un ensemble de recommandations et de propositions pour que la migration légale et sûre fonctionne réellement. Nous sommes convaincus que les dirigeants européens et africains les trouveront instructives et inspirantes, et qu'ils s'appuieront sur l'expertise et l'expérience de notre réseau pour établir des politiques migratoires plus progressistes qui garantissent le respect de la dignité humaine, des droits et de la sécurité des migrants.

Recommandations

- L'UE devrait investir dans un **véritable partenariat** avec l'Afrique, dans lequel les processus politiques sont transparents, où davantage de parties prenantes sont impliquées et où les besoins réels des

Africains sont pris en compte. Il est en outre important que les politiques migratoires de l'UE et de ses États membres soient spécifiques à chaque pays afin de pouvoir cibler les besoins réels et effectifs des migrants dans chaque pays.

- L'UE devrait répondre de manière adéquate à la migration, en agissant en conséquence avec des principes humains et du **respect pour les droits de l'homme**. En particulier, l'UE devrait s'assurer que les femmes et les enfants soient protégés contre la violence et les abus, et que les enfants de migrants se voient garantir le droit à un abri approprié et l'accès à l'éducation. En outre, les États membres de l'UE devraient ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) visant à améliorer la protection de tous les migrants et de leur famille.
- L'UE doit renforcer son soutien aux pays africains en s'attaquant aux **causes profondes de la migration** et en offrant des voies de migration régulières et sûres. Cela doit se faire en augmentant le nombre de réfugiés admis dans le cadre des programmes de réinstallation existants ainsi qu'en prévoyant de nouveaux mécanismes d'admission humanitaire, de visas humanitaires, de protection temporaire, de réunification familiale, d'admission économique à tous les niveaux de compétences, y compris pour la recherche d'emploi et la mobilité des étudiants.
- Les gouvernements européens et africains devraient promouvoir et soutenir la **coopération transnationale et**



- **transcontinentale** entre les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile afin d'établir une coopération productive visant à améliorer les conditions de vie et de travail des migrants et afin de construire un récit commun sur la migration exempt de préjugés nationaux/continentaux représentant des intérêts spécifiques plutôt que les intérêts des migrants.
- Les **programmes de retour et de réintégration** ne doivent s'adresser qu'aux migrants qui ne veulent ou ne peuvent véritablement pas rester dans les pays d'accueil ou de transit. L'UE doit assurer la transparence, la surveillance et la responsabilité des retours, faciliter un contrôle indépendant et éviter l'utilisation de ces programmes à d'autres fins. Les interventions des agences de l'ONU et de l'UE - fonds, programmes, politiques et assistance technique aux pays partenaires - liées aux questions de migration devraient favoriser la réalisation des droits de l'homme pour tous les migrants.
- Les exemples de réussite des **couloirs humanitaires** dans différents pays d'Europe montrent que ces derniers ont le potentiel et la base juridique nécessaires pour être reproduits dans d'autres pays de l'espace Schengen, et qu'ils devraient donc être promus par l'UE comme un exemple de bonne pratique avec tous les États membres travaillant à établir des voies de migration légales de l'Afrique vers l'UE.
- Les pays européens et africains devraient réaliser une **analyse de marché** approfondie pour déterminer les besoins actuels et futurs en matière d'emploi afin d'accroître les filières légales. Cette analyse devrait également montrer ce qui est nécessaire en matière d'éducation. En outre, l'UE devrait investir dans la création d'un plus grand nombre de visas saisonniers et/ou temporaires pour les travailleurs africains.
- L'UE devrait appliquer une **approche genrée** dans la formulation et la mise en œuvre de sa politique migratoire, notamment en intégrant une analyse de l'équité entre les sexes prenant en considération les positions et les expériences des femmes. Une attention particulière devrait être accordée à l'inclusion de voies de migration sûres et légales pour les femmes, y compris en offrant des bourses spécifiques.



ORGANISING
INTERNATIONAL
SOLIDARITY

solidar

Rue de Pascale 4-6
B-1040 Brussels – Belgium
www.solidar.org

Responsable éditorial : SOLIDAR aisbl
Coordination SOLIDAR : Isabel Fajardo, Avilia Zavarella,
Alba Gonzalez, Barbara Caracciolo
Édition de copie : Violeta Meotto, SOLIDAR
Conception graphique : Dagmar Bleyova
Photo de couverture : Camille Rol, Pixabay.com

SOLIDAR est un Réseau européen de 60 ONG qui travaillent pour faire progresser la justice sociale en Europe et dans le monde. SOLIDAR se fait le porte-parole des préoccupations de ses organisations membres auprès de l'UE et auprès des institutions internationales dans les domaines stratégiques des affaires sociales, de la coopération internationale et de l'apprentissage tout au long de la vie. Pour obtenir davantage d'informations, rendez-vous sur www.solidar.org
© SOLIDAR Novembre 2020



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union Européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de SOLIDAR et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union Européenne.

Organising International Solidarity (OIS)
Une présentation du programme OIS est disponible sur le lien suivant:
<https://prezi.com/view/9zuxuivoqUSD3w1pGJSz/>